



ASSEMBLÉE NATIONALE

12ème législature

Arménie

Question écrite n° 107967

Texte de la question

M. Éric Raoult souhaite attirer l'attention de Mme la ministre déléguée au commerce extérieur au sujet des échanges commerciaux entre la France et l'Arménie. En effet, cette année 2006 marque officiellement une intense activité culturelle par la simultanéité des années de l'Arménie en France et de la France en Arménie. Mais ces différents échanges artistiques et culturels devraient aller de pair avec la promotion des produits français. Alors que le Président de la République et le Parlement français viennent de donner des signes forts en direction de l'Arménie, il lui demande quels outils sont mis en place pour accentuer nos échanges avec ce pays.

Texte de la réponse

Les échanges commerciaux entre la France et l'Arménie sont extrêmement modestes même s'ils sont en augmentation. Les exportations françaises vers l'Arménie ont plus que doublé entre 2004 et 2005, passant de 15,2 à 37,8 M, la hausse se poursuivant en 2006 (+ 3,8 % sur les neuf premiers mois). Les importations françaises (1,7 MEUR en 2005) ont augmenté de 28 % au cours des neuf premiers mois de 2006. A titre de comparaison, les exportations françaises sur la Turquie s'élèvent en 2005 à 4,7 MdEUR et nos importations à 3,5 MdEUR. La France vend à l'Arménie des biens d'équipement, notamment des équipements pour le stockage de déchets nucléaires, du verre, des produits pharmaceutiques et des produits agroalimentaires. Elle importe, en très petites quantités, des produits agroalimentaires et des textiles. Une cinquantaine d'entreprises françaises ayant investi au total environ 50 M USD sont implantées en Arménie, notamment dans le secteur agroalimentaire. Plusieurs petites et moyennes entreprises sont présentes dans l'informatique, le textile et la restauration. De grandes entreprises et de grandes marques françaises y ont ouvert des bureaux de représentation. Des sociétés françaises ont remporté depuis deux ans des contrats importants : de gestion de l'eau rurale (Saur, 22 M USD), de fourniture de matériels de téléphonie (Alcatel, 22,4 M USD), de fourniture à la centrale de Medzamor de matériel de stockage pour combustibles nucléaires usagés (Cogema, 10 M USD), et de gestion de l'eau à Erevan (Veolia, 20 M USD). D'autres projets sont en cours dans les technologies de l'information et de la communication, l'agroalimentaire et les services. L'amélioration continue des résultats de l'économie arménienne et les potentialités désormais offertes aux entreprises françaises ont motivé un nouvel examen de l'éligibilité de l'Arménie aux instruments de soutien au commerce extérieur du ministère de l'économie, des finances et de l'industrie : en matière d'aide, le ministre de l'économie, des finances et de l'industrie a donné son accord pour l'ouverture de l'instruction d'une demande de prêt concessionnel au titre de la réserve pays émergents de 30 M EUR, de nature à renforcer la présence des entreprises françaises en Arménie dans un secteur jugé prioritaire par le gouvernement arménien (environnement) ; en matière d'assurance-crédit, le reclassement courant 2006 de l'Arménie par l'OCDE dans l'échelle du risque-pays se traduit par une diminution du niveau des primes applicables à d'éventuels crédits à l'exportation. En vue de continuer d'assurer la permanence de notre présence en Arménie, le ministre du commerce extérieur a décidé de maintenir un attaché commercial auprès de l'ambassade de France en Arménie, malgré la politique actuelle de réduction des effectifs du réseau international. Cet agent sera chargé à plein temps du suivi des relations

économiques bilatérales.

Données clés

Auteur : [M. Éric Raoult](#)

Circonscription : Seine-Saint-Denis (12^e circonscription) - Union pour un Mouvement Populaire

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 107967

Rubrique : Commerce extérieur

Ministère interrogé : commerce extérieur

Ministère attributaire : commerce extérieur

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 24 octobre 2006, page 10958

Réponse publiée le : 9 janvier 2007, page 259